



LA MAISON NATIONALE DES ARTISTES RECRUTE UN/UNE PSYCHOLOGUE

Selon une démarche philanthropique, culturelle et sociale sans équivalent, la **Fondation des Artistes**, créée par l'Etat et reconnue d'utilité publique en 1976, accompagne les artistes plasticiens tout au long de leur activité professionnelle, de leur sortie d'école d'art à la toute fin de leur activité. Présente aux moments stratégiques de leur vie, la Fondation des Artistes accompagne les écoles d'art, accorde des bourses de soutien à la production d'œuvre, assure la diffusion de la création dans un centre d'art contemporain, la **MABA** à Nogent-sur-Marne, attribue aux artistes des ateliers et ateliers-logements et leur réserve un hébergement, dans leur grand âge, dans une maison de retraite qui leur est dédiée, la **Maison nationale des artistes**.

La **Maison nationale des artistes** est née du vœu de Madeleine Smith-Champion et de Jeanne Smith, en contrepartie du legs de leurs propriétés qu'elles souhaitaient voir affectées « à la création d'une maison de retraite pour des artistes et des écrivains ». Elle s'insère dans un bâtiment du XVIII^e siècle légué à l'État, dès 1944, par les deux sœurs. Ouverte en 1945, au lendemain de la guerre, administrée pendant de nombreuses années par le peintre **Maurice Guy Loë** qui lui donna son caractère actuel, cette maison de retraite accueille depuis des artistes ou val-de-marnais âgés qui souhaitent se retirer, ou qui sont confrontés à des problèmes de dépendance.

Cet établissement privé, de type EHPAD, agréé, conventionné, médicalisé et habilité à l'aide sociale, accueille dans un cadre exceptionnel, avec une qualité de vie particulière qui le caractérise, 80 résidents qui peuvent y poursuivre leurs activités artistiques. Ils disposent pour cela d'espaces consacrés à des activités culturelles et d'une académie de dessin et peinture. Des conférences, des visites, des expositions sont régulièrement organisées en lien avec le centre d'art mitoyen et les ateliers d'artistes situés en contrebas de la propriété.

LES MISSIONS DU PSYCHOLOGUE DE L'EHPAD

Le psychologue accompagne les résidents et leur famille en garantissant le respect de leur choix et de leurs attentes. Il conçoit, élabore et met en œuvre des actions préventives et curatives à travers une démarche prenant en compte la vie psychique des individus et des groupes, afin de promouvoir l'autonomie de la personne.

Mission auprès des résidents

Les personnes âgées vivant en EHPAD sont en effet fragiles et y finissent souvent leur vie. Elles peuvent souffrir de démence ou de maladies dégénératives des fonctions intellectuelles. La dépendance et la proximité de la mort engendrent pour elles des souffrances qu'elles doivent verbaliser ; le psychologue est alors le meilleur interlocuteur pour les écouter. Il peut dédramatiser l'entrée de la personne en établissement, l'aider à s'adapter à sa nouvelle vie et faire le deuil de la précédente. Il établit un diagnostic de ses capacités psychiques, écoute son maître face au vieillissement ou au handicap et la soutient chaque fois que cela est nécessaire. Il met en place des

ateliers mémoire, de stimulation, des groupes de parole, l'aide à se préparer à la mort et, si des liens de confiance se sont tissés, l'accompagne en fin de vie.

Il est chargé de l'observation de l'individu, de l'évaluation psychologique et de la réalisation des diagnostics et doit :

- Observer l'individu dans son cadre de vie : fonctionnement psychique et cognitif, comportement, aptitudes, troubles physiques/mentaux/sociaux, retards de développement, etc
- Identifier les besoins et attentes de l'individu au moyen d'entretiens individuels, d'ateliers collectifs, de supports de médiation et/ou de tests psychologiques
- Recueillir des informations complémentaires sur l'individu au sein de son environnement familial et socio-médical (lieu de vie, témoignages des proches, etc.)
- Diagnostiquer l'existence d'une pathologie psychologique et suivre son évolution
- Réaliser des évaluations à l'aide d'outils validés
- Rédiger des bilans d'observation psychologiques, pour le dossier médico-psychologique de l'individu.

En charge de la conception et de la mise en œuvre d'actions préventives et/ou curatives, il doit :

- Définir les orientations thérapeutiques et les méthodes psychologiques adaptées à la pathologie de l'individu, en les actualisant régulièrement en fonction de son évolution.
- Organiser le cadre de prise en charge psychologique de l'individu (dispositifs d'intervention, planning, structures adaptées...) et participer à coordonner l'action thérapeutique au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Accueillir, prendre en charge et accompagner l'individu dans le cadre du projet de soin défini, en s'appuyant sur diverses approches : soutien psychologique ponctuel, thérapie brève, psychothérapie, groupes de parole, coaching, accompagnement à la réalisation d'un projet, art-thérapie...
- Proposer et mettre en œuvre des ateliers thérapeutiques
- Accompagner et évaluer les ateliers et leur impact
- Intervenir dans des situations d'urgence individuelle des personnes accompagnées
- Rendre compte des actions engagées et de leur suivi en rédigeant un rapport de prise en charge

Mission auprès des familles

Le ou la psychologue aide à renforcer la structure familiale durant le séjour en maison de retraite, par exemple en déculpabilisant la famille et en lui faisant accepter l'entrée en établissement de son parent, ou encore, en facilitant les échanges entre la famille et l'institution. Il peut également si nécessaire accompagner les familles au moment du décès.

Mission auprès du personnel

Le ou la psychologue peut expliquer au personnel que même dans la plus extrême déchéance, il y a un grand sens à respecter la dignité, les besoins et les désirs des personnes âgées. Le psychologue peut aider le personnel à prendre du recul par rapport aux problèmes quotidiens.

L'exercice de la fonction de psychologue s'inscrit dans une logique institutionnelle et pluridisciplinaire et notamment dans le projet d'établissement.

Le psychologue exerce une double fonction d'écoute et de conseil auprès du personnel, par la mise en place de groupes de parole pour que l'équipe partage son vécu et par la création de groupes d'examen de la pratique quotidienne pour que le personnel réfléchisse à ses rapports avec les résidents.

Mission auprès de l'institution, des équipes et de ses partenaires

Le ou la psychologue participe à l'élaboration et au développement du projet médico-social et/ou socio-éducatif de l'établissement. Il sensibilise le personnel à la dimension psychologique des personnes accompagnées et à la bientraitance au sein de l'établissement.

Il accompagne les équipes médico-sociales sur le terrain via des entretiens individuels et/ou des groupes de parole collectifs, visant à améliorer le relationnel au patient, analyser les pratiques, réguler d'éventuels conflits, développer des actions nouvelles, etc.

Il (ré)oriente l'individu si nécessaire et en assurant le lien avec les acteurs internes/externes du suivi thérapeutique (autres services, structures extérieures, etc.)

Il développe un réseau professionnel dédié à la prise en charge et à la santé psychique.

Il est partie prenante des réunions d'équipe pour la démarche qualité, les commissions d'admission et les visites de préadmission.

Diplômes requis : Master 2 de Psychologie gérontologique.

Compétences techniques

- Connaissance des acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux et des dispositifs associés
- Connaissance de la psychologie clinique et de la psychopathologie d'un EHPAD
- Observation, analyse et diagnostic d'une situation clinique
- Passation de tests d'évaluation psychologique
- Techniques de l'entretien individuel et d'animation de groupe
- Rédaction de bilans et rapports psychologiques
- Notions de droit administratif et social (réglementation, procédures relatives aux soins, droits du patient, etc.)
- Usage de l'outil informatique

Aptitudes professionnelles

- Sens de l'observation et du contact et grande aisance relationnelle avec tous les interlocuteurs (personnes accompagnées, collègues, partenaires médico-sociaux)
- Capacité à créer une relation de confiance et d'échange avec la personne accompagnée et son entourage
- Grande capacité d'écoute, ouverture d'esprit
- Neutralité et objectivité
- Équilibre personnel et capacité de distanciation
- Esprit d'analyse et de synthèse
- Communication et pédagogie
- Capacités d'adaptation à chaque structure, aux équipes, aux situations d'urgence...
- Autonomie de travail sur sa discipline
- Goût du travail en équipe et en réseau

Maison nationale des artistes

16 rue Charles VII

94130 Nogent-sur-Marne

Tél : 01 48 71 28 08

Email : ehpad@fondationdesartistes.fr

Site internet : fondationdesartistes.fr

Directeur de la Maison nationale des artistes : **François Bazouge**

Accès

RER A : Nogent-sur-Marne, puis bus 114 ou 210, arrêt Sous-préfecture

RER E : Nogent-Le-Perreux, puis direction Tribunal d'instance

Métro ligne 1 : Château de Vincennes, puis bus 114 ou 210, arrêt Sous-préfecture

Station Vélib' : n° 4130